Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 5

Artikel: Commission des Monuments historiques
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-34314

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sonnels, en 1922, *Aux Ormonts au XVIme siècle,* en 1929, et enfin *L'Abbaye de Salaz,* en 1930.

Exprimons enfin ici le vœu que la vaste documentation amassée par François Isabel soit mise à la disposition des chercheurs aux Archives cantonales ou à la Bibliothèque cantonale afin que le pays puisse en profiter.

François Isabel fut un de ces hommes d'autrefois ayant un profond amour du sol natal et du pays tout entier. Il fut un grand travailleur, un sage, un bon citoyen. Que sa famille veuille bien trouver ici un hommage hautement mérité à la mémoire de celui qui n'est plus.

Eug. MOTTAZ.

Commission des Monuments historiques.

La Commission vaudoise des Monuments historiques a eu sa séance annuelle à Villeneuve le 24 juin sous la présidence de M. Perret, chef du Département de l'Instruction publique.

A la suite du décès de MM. Blanc, avocat à Avenches, et V.-H. Bourgeois à Yverdon, du passage de M. Bosset, syndic de Payerne et architecte, au poste d'archéologue cantonal, et du fait que le directeur de cette Revue était atteint par la « limite d'âge inexorable », la Commission a été complétée et se compose maintenant de MM. Perret et Fazan, conseillers d'Etat, Bron, architecte de l'Etat, M. Barbey, avocat à Valeyres s. Rances ; Cherpillod, avocat, à Moudon ; Frédéric Gilliard, architecte, à Lausanne ; Grasset, instituteur, à L'Abergement ; Burnat,

architecte, à La Tour de Peilz ; Fr.-Th. Dubois, bibliothécaire, et M. Zemp, à Zurich, le successeur de M. Naef à la présidence de la Commission fédérale des Monuments historiques.

M. Bosset, archéologue cantonal, a présenté à la Commission un excellent rapport sur les travaux de restauration exécutés au cours de l'année écoulée. Nous en extrairons ici les passages les plus importants.

PAYERNE. — Temple paroissial. — La deuxième étape de restauration de ce vaste édifice gothique, comprenant la nef et les bas-côtés, à l'exclusion des façades, a été achevée en novembre 1935, et le temple rendu à sa destination. Les toitures et les plafonds de bois ont été complètement refaits, la galerie de l'orgue abaissée et agrandie, le dallage du sol rétabli à son ancien niveau. Le mobilier ancien intéressant a été remis en bon état et adapté à la nouvelle disposition générale. Un mobilier nouveau a été placé dans la nef principale. Une sacristie a été aménagée sous la galerie, dans une partie du bas-côté sud autrefois sombre et inutilisée. La grande fenêtre axiale à l'ouest a été rétablie dans sa grandeur primitive et dotée d'un remplage. Les travaux ont permis de réouvrir deux fenêtres du XIIIme siècle, dans la façade septentrionale, murées probablement lors de la restauration de 1781. On a pu restaurer la décoration picturale de 1634, due au peintre Feldbour, qui entoure les embrasures des fenêtres existant à cette époque et qui comporte un socle avec pointes de diamant faisant le tour de la nef. Sous une peinture moderne, on a mis à jour une très belle représentation du « Saint Suaire » présenté par trois évêques mitrés, qui doit dater du XVIme siècle et que le peintre Et. Correvon a habilement restaurée. D'une ma-

nière générale, cette restauration a remporté l'approbation des intéressés et une sensible amélioration de l'acoustique a été remarquée.

ORBE. — Mosaïque du Labyrinthe. — Cette pièce intéressante a été consolidée et protégée sur place. Le travail de restauration proprement dit peut ainsi être considéré comme achevé. Il en est par contre autrement de la conservation et de l'accessibilité pour le public.

Le 3 juillet 1935, ensuite d'une conférence sur place, il avait été convenu que la mosaïque serait levée et placée dans le dernier pavillon construit. Au cours d'essais de levage le travail s'est, paraît-il, révélé très difficile, et l'on a renoncé à cette opération pour procéder à une consolidation et à la restauration sur place. Cependant j'avais constaté le décollement complet des petits cubes de la masse de béton sous-jacente, ce qui permettait sans peine de lever la composition et de la reporter sur une masse nouvelle divisée en panneaux facilement transportables. Dans ces conditions, la question conservation et accessibilité doit être examinée à nouveau. M. le président de l'association Pro Urba, en m'informant du changement de procédé, ajoutait que le syndic d'Orbe consentait à ce que la mosaïque restât en place. Il faudra à brève échéance édifier un nouveau pavillon, et il ne paraît pas que sous ce rapport l'entente soit déjà parfaite entre la Municipalité d'Orbe et Pro Urba.

AIGLE. — Château. — Parmi les services abrités actuellement dans le château d'Aigle se trouvent ceux du Tribunal de district. La salle des séances de cette autorité se trouve au premier étage dans la partie comprise entre la muraille d'enceinte et le Pallas ou grand corps de logis primitif. Etablie assez rudimentairement au

début de l'époque vaudoise, elle nécessitait une remise en état, tâche à laquelle s'est attachée la Municipalité qui en a confié la direction à M. O. Schmid, architecte de Chillon.

Cette rénovation a permis de mettre à jour une ancienne porte bernoise avec armoiries sculptées.

Dans le local d'arrêts ou salle de police, un détenu avait remarqué que le badigeon recouvrait une décoration peinte et s'était mis, pour se distraire, à gratter ce badigeon. Il mit ainsi à jour l'armoirie d'un gouverneur bernois. Le géôlier, s'étant aperçu de la chose, interdit au détenu de continuer son exploration, travail pour lequel il ne possédait pas la préparation ni les aptitudes suffisantes, et l'on fit bien, car aujourd'hui, sous la direction de M. Schmid, on a pu faire réapparaître une douzaine d'armoiries de gouverneurs. Elles sont fort jolies et donnent un tout nouvel intérêt à cette partie du château.

Un autre local du même étage, dénommé « salon du bailli », possède une très belle boiserie à colonnettes. Utilisé actuellement comme salle d'attente pour les témoins et de délibérations du jury, sa restauration sera aussi mise à l'étude.

En évitation de fausses manœuvres toujours onéreuses, le Département a demandé à la municipalité d'Aigle de faire élaborer un programme d'ensemble de la restauration du château, programme dont l'exécution pourrait être réalisée par étapes, au fur et à mesure des possibilités financières.

PAYERNE. — Abbatiale. — Jusqu'au mois de novembre 1935, la partie restaurée de l'Abbatiale, soit le chevet et la croisée, ont été utilisés pour le culte, pendant que l'on restaurait l'intérieur du temple paroissial. Aussi

les travaux ont-ils été suspendus dans cette partie de l'édifice pendant cette période. Par contre, les archives communales contenues dans la chapelle d'Estavayer ont été évacuées et celle-ci livrée aux restaurateurs. On a procédé à la réfection des voûtes, à la suppression de la porte d'entrée des archives et au rétablissement de la grande fenêtre en tiers-point qui avait été mutilée par l'aménagement d'une fenêtre rectangulaire. La façade a été débarrassée de son crépis gris et rejointoyée au torchon, ce qui a grandement contribué à donner de l'unité à l'ensemble de cette partie de l'édifice.

VEYTAUX. — Château de Chillon. — Dans la chambre de la Torture où les vestiges des anciennes galeries intermédiaires étaient apparus, on plaça des têtes de poutres pour bien marquer le plancher et expliquer le pourquoi des portes qui s'ouvrent à mi-hauteur des parois.

La tourelle d'escalier donnant accès aux combles de la tour du Duc a été reconstruite dans sa partie supérieure et couverte en tuiles. Cette tourelle, visible de la cour F, a très bonne apparence.

Les bases des supports du plafond de la *Magna Stupha* ayant été retrouvées, un projet de restitution du plafond de celle-ci a été étudié. La restauration de cette pièce de grandes dimensions, dont une bonne partie de la décoration des parois est visible sur le mur septentrional de la cour G, sera un des gros travaux du prochain avenir et permettra, en donnant de nouveaux locaux très intéressants, de faire disparaître une cour d'aspect peu accueillant et délabrée.

VILLENEUVE. — Eglise. — Les travaux de restauration sont poursuivis sous la direction de M. O. Schmid, architecte ; une petite chapelle au midi sera dotée, grâce

à la générosité d'un paroissien, d'un vitrail et d'une fresque à laquelle le peintre Rivier travaille en ce moment.

Une ancienne chapelle ou sacristie indépendante, adossée au midi du chœur, servait de local d'archives et a été transformée en chaufferie. Dans ce local, la municipalité gardait un petit bahut ancien, probablement de la fin du XIVme siècle, fort intéressant et inutilisé ; il serait indiqué que l'autorité communale voulût bien demander le classement de cet objet, ou mieux encore en fît don à l'Etat pour le placer à Chillon, où il serait en sécurité, dans le cadre qui lui convient et à proximité de Villeneuve, son origine probable.

NYON. — Clocher. — Le projet de reconstruction du clocher de l'église a été approuvé par le Département et la mise à exécution a eu lieu en 1936, l'inauguration est déjà prévue pour la fête de la Réformation.

La *mosaïque* découverte en 1932 dans la maison Boldrini se trouve toujours déposée entre les éclisses dans le hangar de la voirie. Divers projets fort onéreux de mise en place définitive ont été élaborés. Une solution plus simple a été suggérée à la municipalité dont la décision est attendue. Il serait indiqué que la municipalité demandât le classement de cette pièce lorsqu'elle aura été placée.

LAUSANNE. — St-François. — Le kiosque à journaux, construction en bois placée entre deux contreforts du chœur, a été remplacé par une construction en béton de mêmes dimensions et d'aspect peu différent. Il est évident que la disparition totale de cette annexe au temple serait à désirer.

La paroisse a chargé le peintre Et. Biéler de préparer

une étude de vitraux pour les grandes fenêtres de la nef. Il lui a été recommandé de veiller à ce que l'éclairage du local ne pâtisse pas trop de ce complément de décoration.

MOUDON. — St-Etienne. — La chapelle de Cerjat récemment restaurée a été dotée d'un vitrail dans sa fenêtre septentrionale, œuvre du peintre Biéler et don de M. Ch. de Cerjat.

LAUSANNE. — Mosaïque de Cheseaux. — Cette mosaïque romaine qui se trouvait au 1er étage de la maison de Haller, villa La Rosière à Mon Repos, a été transférée dans le musée du Vieux-Lausanne. C'est une pièce intéressante mais sans haute valeur artistique.

MONTRICHER. — Eglise. — Cette église, construite dans l'encoignure de la courtine du château de Montricher, a comme clocher une ancienne tour de défense, ronde avec une flèche curieuse. La porte d'entrée est en tiers-point dans les formes du XVme siècle. Elle est surmontée d'une fenêtre à remplage flamboyant mais à modénature de la Renaissance, pièce assez intéressante de la fin du XVIme siècle.

PILLON. — La Marche. — M. le professeur Tschumy de Berne, lors d'une villégiature à Châtelet en compagnie de son ami, le Dr Gansser de Bâle, avait remarqué près du sommet du col du Pillon, sur le versant bernois mais sur territoire vaudois, à l'endroit dénommé « La Marche », une petite éminence barrant la vallée et contournée par la rivière. Sur cette éminence, les vallonnements du terrain lui firent présumer l'existence de restes d'un fortin ou d'un refuge, et il sollicita pour le Dr Gansser l'autorisation de pratiquer des sondages. Le 27 septembre 1935, je me suis rendu sur place avec le Dr Gans-

ser, où nous avons procédé à diverses coupes dans un terrain rocailleux et difficile. Des vestiges de construction en pierre sèche pouvant avoir appartenu à une grosse tour ont été repérés, de même qu'un parapet de pierres sèches recouvert de terre formant une enceinte. Mais il n'est pas possible de tirer des conclusions précises de ces fouilles, qui devront être développées au cours de 1936.

LAUSANNE. — Vidy. — Maladière. — Les fouilles poursuivies sur le chantier communal de Vidy-Maladière se sont développées de façon réjouissante et ont permis de repérer tout un quartier du Lousonna romain. Les constructions dont les murailles d'épaisseur médiocre décèlent des édifices de peu de hauteur, semblent appartenir à un quartier commerçant où le petit artisanat occupait une grande place. Les trouvailles semblent confirmer cette hypothèse.

Au cours de la discussion qui suivit la lecture de ce rapport, M. Frédéric Gilliard, qui dirige les fouilles de la Maladière, donna à leur sujet des renseignements très intéressants. Les premiers travaux d'aménagement d'un parc public mirent à jour des murs romains et l'Association du Vieux-Lausanne se préoccupa de tirer parti dans un but scientifique de ces découvertes. Les travaux exécutés par la ville de Lausanne, pour occuper des chômeurs, ne se prêtaient pas précisément à ce but, et les tractations avec l'administration municipale furent laborieuses. Enfin on arriva à un arrangement donnant satisfaction aux deux parties ; les fouilles sont exécutées par une équipe de chômeurs, mais la direction de ce groupe est assurée par le Vieux-Lausanne. Un quartier entier de l'ancienne ville a été repéré, avec grandes voies se croisant, portiques et bâtisses de divers genres. Le

classement futur des parties rendues apparentes sera à envisager.

Au cours de la séance d'été de la Société vaudoise d'histoire à Echallens, en 1935, M. le pasteur J. Amiguet lut une étude sur l'énigmatique *obélisque de St-Barthélemy,* situé au bord de la route cantonale, au bas de l'avenue qui conduit au château. Ce monument très élégant est propriété de la commune. Il est surmonté d'une croix de fer et le jour des Rogations les paroissiens le décoraient et en faisaient une station. L'état précaire de l'aiguille a forcé de renoncer à fleurir la croix par suite du danger d'écroulement. La commune a été sollicitée de demander le classement ; le Département s'intéresserait dans ce cas à la restauration de ce monument unique dans notre canton.

Grenier du Sépey. — M. Bron donne connaissance de la correspondance échangée au sujet de ce joli chalet-grenier, propriété de l'Etat, qui l'a acquis successivement de 12 propriétaires différents, pour une somme totale d'environ 1500 francs. Il présente les relevés de cette construction originale et de grande valeur pour le folklore des Ormonts, comportant 12 « cachets » indépendants, magasins familiaux avec fermetures à secret très curieuses et de très jolies façades en bois sculpté et peint.

Actuellement, situé dans un endroit un peu retiré, exposé aux déprédations des enfants et à l'humidité descendant de la montagne, il devrait être protégé et, pour cela, déplacé dans un lieu plus convenable où il pourrait être surveillé et où il serait plus facilement accessible aux visiteurs. Un emplacement convenable aurait été trouvé aux abords de l'église du Sépey, à Cergnat.

M. Bron propose de décider le classement d'office,

comme le prévoit la loi pour toute propriété de l'Etat. Le chalet est susceptible de devenir un petit musée des coutumes locales anciennes fort curieuses et qui sont en voie de disparition.

Classements nouveaux. — Après discussion, la commission décide de proposer au Conseil d'Etat de procéder au classement des objets suivants :

1. Eglise de Montricher, en totalité.
2. Mosaïque de Cheseaux à Mon-Repos (musée du Vieux-Lausanne).
3. Obélisque de St-Barthélemy.
4. Le grenier du Sépey (propriété de l'Etat).

M. Barbey suggère que l'on classe aussi la petite mosaïque de Nyon, abritée de façon précaire sur la terrasse du château, ce qui sera fait si elle ne rentre pas dans les collections du musée classées en bloc.

Une revision de la loi sur la conservation des monuments historiques est en préparation, notamment des articles concernant les fouilles de particuliers, clandestines ou non, pour permettre à l'Etat d'intervenir plus énergiquement et efficacement. Actuellement on ne peut empêcher un propriétaire de démolir ou d'utiliser les murs qu'il trouve sur ses propriétés.

Au cours de l'après-midi, la Commission visita les églises de Villeneuve, de Gryon, d'Ollon et le château d'Aigle.